## RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Room 1650, 635 8th Ave. S.W. Calgary Alberta

# Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires** 

**T2P 3M3** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Room 1650, 635 8th Ave. S.W. Calgary

Alberta T2P 3M3 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

Title - Sujet Mesh Vegetable Bags Solicitation No. - N° de l'invitation Date 2013-08-23 01633-140100/A Client Reference No. - N° de référence du client GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG **AAFC** PW-\$CAL-104-6111 File No. - N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME CAL-3-36031 (104) Solicitation Closes - L'invitation prend fin Time Zone Fuseau horaire 02:00 PM at - à Mountain Daylight on - le 2013-10-07 Saving Time MDT Delivery Required - Livraison exigée See Herein Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buyer Id - Id de l'acheteur cal104 Twomey, Margaret L. Telephone No. - N° de téléphone FAX No. - N° de FAX (403)292-4450 ( ) (403)292-5786 Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF AGRICULTURE AND AGRI-FOOD Brandon Research Centre 2701 Grand Valley Road BRANDON Manitoba R7A5Y3 Canada

#### Security - Sécurité

This request for a Standing Offer does not include provisions for security.

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

## Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



01633-140100/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

AAFC

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier CAL-3-36031 Buyer ID - Id de l'acheteur

cal104

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## **TABLE DES MATIÈRES**

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- 2. Sommaire
- 3. Compte rendu

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des offres
- 3. Demandes de renseignements demande d'offres à commandes
- 4. Lois applicables

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- Méthode de sélection

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

#### **PARTIE 6 - ASSURANCES**

1. Assurances

# PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

## A. OFFRE À COMMANDES

- 1. Offre
- Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée de l'offre à commandes
- 4. Responsables
- 5. Utilisateurs désignés
- 6. Instrument de commande
- 7. Limite des commandes subséquentes
- 8. Ordre de priorité des documents
- 9. Attestations
- 10. Lois applicables

01633-140100/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal104

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CAL-3-36031

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin

AAFC

- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée du contrat
- 4. Paiement
- 5. Instructions pour la facturation
- 6. Aassurance
- 7. Clause du Guide des CCUA

# Liste des annexes :

Annexe A - Besoin

Annexe B - Base de paiement

Annexe C - Formulaire de rapport d'usage périodique

01633-140100/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal104

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AAFC

CAL-3-36031

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et

conditions de la DOC;

Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour

préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se

déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la

méthode de sélection;

Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;

Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des

exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et

Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions

applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une

commande subséguente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent leBesoin, la Base de paiement et toute autre annexe.

#### 2. Sommaire

Fournir et livrer des sacs-filets de récolte/légumes à Agriculture et Agroalimentaire Canada, au Manitoba, selon la demande, conformément aux spécifications obligatoires minimales.

Ce marché comprend deux points de livraison:

- 1) Centre de recherches de Brandon, 2701, chemin Grand Valley, Brandon
- 2) Centre de recherches de Morden, 101, Route 100, Morden.

L'offre à commandes d'un an couvrira la période du 15 octobre 2013 au 30 septembre 2014, avec deux périodes de renouvellement facultatives d'un an, du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2015, et du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016.

Ce marché est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Accord sur le commerce intérieur.

Les soumissionnaires doivent fournir une liste complète des noms ou d'autres renseignements connexes, selon le besoin, en vertu de la Section 01 des Instructions générales 2006.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01633-140100/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal104

File No. - N° du dossier

The No. - N da do

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AAFC

CAL-3-36031

## 3. Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

#### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans <u>le Guide des clauses et conditions uniformises</u> d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees -d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2013-06-01) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

## 2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

# 3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal104

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AAFC

CAL-3-36031

## 4. Lois applicables

01633-140100/A

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

## 1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: offre technique (un (1) copie papier)

Section II: offre financière (un (1) copie papier)

Section III: attestations (un (1) copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats cologiques

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

## Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Offre financière

01633-140100/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal104

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AAFC

CAL-3-36031

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B. Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

## Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront a) acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

Master Card \_

les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas b) acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### Section III: **Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres. b)
- 1.1 Évaluation technique
  - 1.1.1 Critères techniques obligatoires

Selon l'Annexe A - les Spécifications Techniques pour les Sacs

- Évaluation financière 1.2
  - 1.2.1 Les prix d'unité offerts dans la Base de Paiement seront multipliés par les usages estimés pour chaque endroit depuis tous les trois ans pour déterminer le prix soumissionné total
  - 1.2.2 A0220T Évaluation du prix (2013-04-25)

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation 01633-140100/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal104

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AAFC

CAL-3-36031

#### 2. Méthode de sélection

2.1 Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Les offrants doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut, s'il est établi qu'une attestation est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre à cette demande, l'offre sera également déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou sera considéré comme un manquement au contrat.

## 1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

#### 1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - offre des instructions uniformisées 2006. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

# 1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des «<u>soumissionnaires admissibilit limite</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Dveloppement des comptences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des «<u>soumissionnaires admissibilit limite</u> » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

01633-140100/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal104

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AAFC

CAL-3-36031

#### **PARTIE 6 - ASSURANCES**

#### 1. Assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

## PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

# A. OFFRE À COMMANDES

1.

1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

#### 2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numé<u>ro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformises d'achat* (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees -d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.</u>

# 2.1 Conditions générales

2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

## 2.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

(Si une autre période de référence est utilisée, supprimer la répartition des trimestres indiquée ci-dessous et définir la période de référence appropriée.)

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;

Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;

01633-140100/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal104

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AAFC

CAL-3-36031

Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre:

Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les vingt (20) jours civils suivant la fin de la période de référence.

#### 3. Durée de l'offre à commandes

#### 3.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 15 octobre 2013 au 30 september, 2014.

## 3.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux périodes supplémentaires d'un an, du 01 octobre 2014 au 30 septembre 2015 et le 01 octobre 2015 jusqu'au 30 septembre 2016 dans les mêmes conditions aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes trente (30) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes

#### 4. Responsables

## 4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Margaret Twomey

Titre : Spécialiste en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : Western

Adresse: 1650, 636 - 8 Ave SW

Calgary, AB T2P 3M3

Téléphone : 403 292-4450 Télécopieur : 403 292-5786

Courriel: margaret.twomey@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

01633-140100/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal104

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

 $\mathsf{AAFC}$ 

CAL-3-36031

## 4.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom: Willa McNish

Organisation: Agriculture et Agri-food Canada

Téléphone: 204-578-6546 Télécopieur: 204-578-6528 Courriel: willa.mcnish@agr.gc.ca

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

## 4.3 Représentant de l'offrant

Nom:	 _
Titre:	_
Organisation:	
•	
Téléphone :	
Télécopieur :	_
Courriel:	

#### 5. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes sont les individus autorisés à signer le document d'appel en haut.

## 6. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire. PWGSC-TPSGC 942, Commande subséguente à une offre à commandes, ou une version électronique.

## 7. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 20000\$ (taxes applicables incluses).

# 8. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2012-11-19), Conditions générales offres à commandes biens ou services

Solicitation No. - N $^\circ$  de l'invitation Amd. No. - N $^\circ$  de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur 01633-140100/A cal104

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AAFC CAL-3-36031

- d) les conditions générales 2029 (2013-04-25), Conditions générales biens ou services (faible valeur)
- e) I'Annexe « A », Besoin;
- f) I'Annexe « B », Base de paiement
- g) l'Annexe « C », Formulaire de rapport d'usage périodique
- h) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_

#### 9. Attestations

## 9.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

## 10. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_\_ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

# B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 2. Clauses et conditions uniformisées

## 2.1 Conditions générales

2029 (2013-04-25), Conditions générales - biens ou services (faible valeur) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 12, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2029 (2013-04-25), Conditions générales - biens ou services (faible valeur) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

## 3. Durée du contrat

## 3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 4. Paiement

Solicitation No. - N° de l'invitation 01633-140100/A

AAFC

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal104

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CAL-3-36031

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## 4.1 Base de paiement - prix unitaire(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 4.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

# 4.3 Modalités de paiement

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

## 4.4 Paiement par carte de crédit

La carte de crédit suivante est acceptée :
ου
Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : et

## 5. Instructions pour la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «
   Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être
   soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

#### 6. Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2008-05-12), Assurances

7. Clause du Guide des CCUA B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation 01633-140100/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Client Ref. No. - N° de réf. du client
AAFC

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier CAL-3-36031 Buyer ID - Id de l'acheteur

cal104

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe « A »

**BESOIN** 

Agriculture et Agroalimentaire Canada a besoin de sacs à légumes en filet pour entreposer et expédier diverses semences.

# 1. Sacs à légumes en filet rouges

- i. sacs en filet rouges de 12 po sur 20 po, avec attaches en plastique
- ii. filet monofilament en HDPE
- iii. au moins 42 mailles carrées par cm2
- iv. poids minimum de 12 grammes par sac
- v. point de fusion : 100 C en 10 minutes

#### 2. Sacs en filet non teints

- i. sacs non teints de 12 po sur 20 po, avec attaches en plastique
- ii. filet monofilament en HDPE
- iii. au moins 42 mailles carrées par cm2
- iv. poids minimum de 12 grammes par sac
- v. point de fusion: 100 C en 10 minutes

Les soumissionnaires peuvent faire une offre sur les sacs en filet rouges ou les sacs en filet non teints. Il n'est pas obligatoire pour eux de fournir les deux sortes de sacs.

## Points de livraison :

- 1. Centre de recherche de Brandon 2701, chemin Grand Valley, Brandon (Manitoba) R7A 5Y3
- 2. Station de recherche de Morden 101, route 100, bureau 100, Morden (Manitoba) R6M 1Y5

01633-140100/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal104

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AAFC

CAL-3-36031

#### Annexe « B »

#### **BASE DE PAIEMENT**

Les prix indiqués dans la présente ne comprennent ni la TPS, ni la TVH. La TPS ou la TVH sera ajoutée à la facture (le cas échéant).

Le prix doit tenir compte des frais d'expédition, de fret, de manutention et de déchargement - destination franco bord

PÉRIODE : PREMIÈRE ANNÉE, I	OU 15 OCTOBRE 20	13 AU 30 SEPTE	MBRE 2014
,			
1. BRANDON	Utilisation prévue	Prix à l'unité	Total
a. Sacs à légumes en filet rouges	35 000	\$	
OU			
b. Sacs non teints	35 000	\$	
2. MORDEN			
a. Sacs à légumes en filet rouges	5 000	\$	
OU			
b. Sacs non teints	5 000	\$	
1 <sup>RE</sup> ANNÉE OPTIONNELLE : DU 1 <sup>ER</sup> OC	TOBRE 2014 AU 30 SE	PTEMBRE 2015	
1. BRANDON	Utilisation prévue	Prix à l'unité	Total
a. Sacs à légumes en filet rouges	35 000	\$	
OU			
b. Sacs non teints	35 000	\$	
2. MORDEN			
a. Sacs à légumes en filet rouges	5 000	\$	
OU			
b. Sacs non teints	5 000	\$	
2 <sup>E</sup> ANNÉE OPTIONNELLE : DU 1 <sup>ER</sup> OCT	<b>OBRE 2015 AU 30 SEP</b>	TEMBRE 2016	
	<del></del>		
1. BRANDON	Utilisation prévue	Prix à l'unité	Total
a. Sacs à légumes en filet rouges	35 000	\$	
OU			
b. Sacs non teints	35 000	\$	
2. MORDEN			
a. Sacs à légumes en filet rouges	5 000	\$	
OU			
b. Sacs non teints	5 000	\$	

01633-140100/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal104

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AAFC CAL-3-36031

# **ANNEXE C** Formulaire de rapport d'usage périodique

Il faut présenter un rapport comme suit dans le cadre de la présente demande d'offre à commandes :

Reloumer a .						
Margaret Twomey	403-292-5786	margaret.twomey@pwgsc-tpsgc.gc.ca				
Nom	Téléc.	Courriel				
à : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements						

1650 - 635, avenue

Calgary (Alberta) T2P 3M3

RAPPORT SUR LE VOLUME D'ACTIVITÉ

FOURNISSEUR :		
RAPPORT POUR LA PÉRIODE SE TERMINANTLE :		
Description des travaux	Nº de commande subséquente	FACTURE GLOBALE
RAPPORT «NÉANT»: Nous n'avons pas fait affaire ave	ec le gouvernement fédéral p	endant cette période
PRÉPARÉ PAR :		
NOM:		
SIGNATURE		
TÉLÉPHONE :		